

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS ANDELLE



ÉLABORATION DU PLUi

13 septembre 2024

**RÉUNION PUBLIQUE
RESTITUTION DU PADD**

1

Introduction

*Les grands principes du PLUi
Rappel de l'avancement de la démarche et du calendrier*

2

Présentation du PADD de Lyons Andelle

Les axes et orientations du document

3

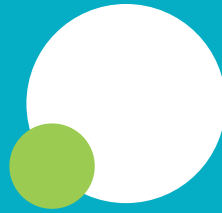
La suite de la démarche

Présentation de la phase réglementaire

4

Les prochains temps d'échange et d'information

Les évènements de la phase réglementaire



INTRODUCTION



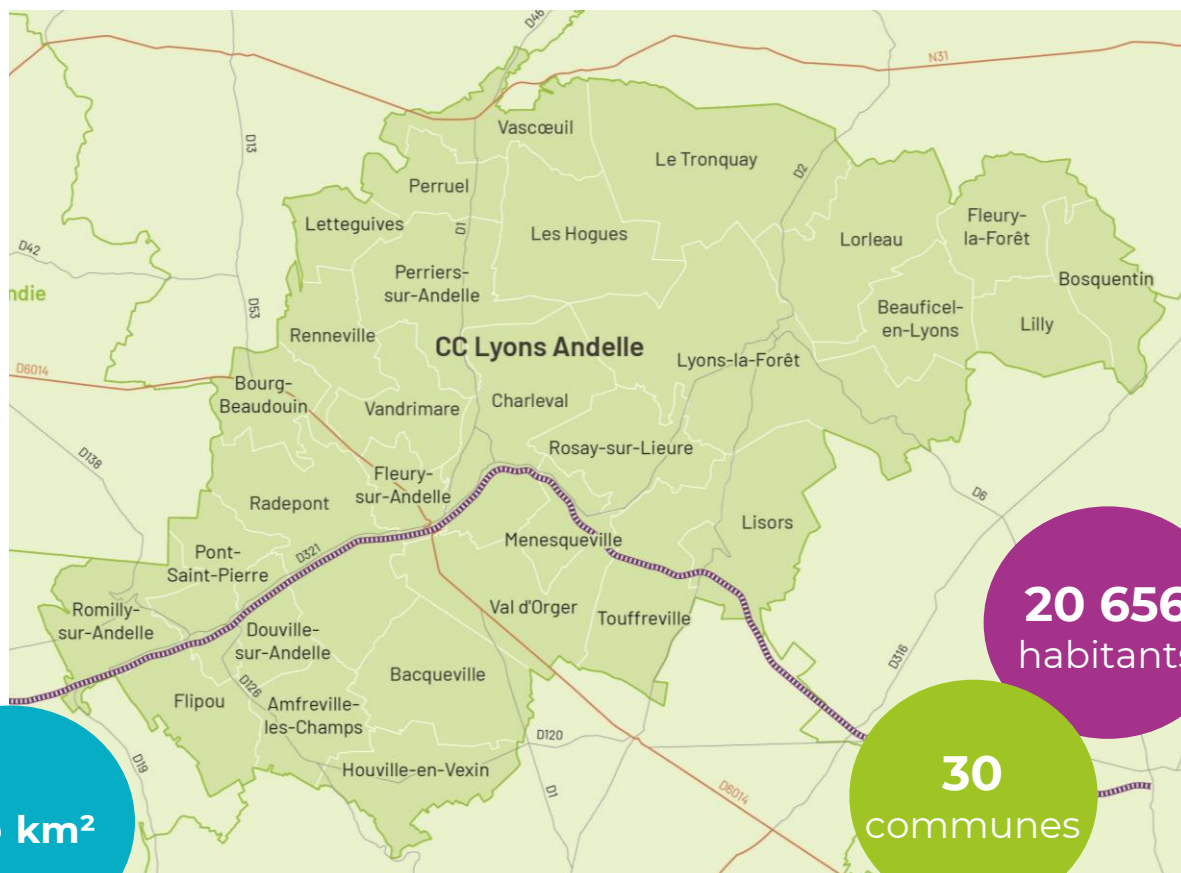
INTRODUCTION

Le territoire Lyons Andelle

Suite à la loi **NOTRe** du 7 août 2015, les anciennes Communautés de communes de l'Andelle et du Canton de Lyons-la-Forêt ont fusionné en 2017 afin de créer la nouvelle **Communauté de communes Lyons Andelle**.

Aujourd'hui, Lyons Andelle, c'est :

- Des élus **issus des communes membres** ;
- Des **compétences du quotidien** (aménagement, développement économique, services à la personne, voirie ...) ;
- **Des agents** qui assurent ces services au quotidien.



INTRODUCTION

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

- Il est réalisé à **l'échelle intercommunale** et **concerne les 30 communes du territoire**.
- Dans les espaces bâtis ou à bâtir, agricoles et naturels, il réglemente :
 - **l'aménagement** des terrains
 - **la modification des bâtiments existants**
- Il s'applique à **toutes les opérations** de construction ou de travaux portant sur **les terrains privés ou publics**.
- C'est un **document prospectif** : il traduit un projet politique et réglementaire en définissant le cadre légal des 15 prochaines années.

Le PLUi doit permettre d'aborder les enjeux en matière :



d'**agriculture** ;



d'**urbanisme** et d'**aménagement** de l'espace ;



de **logements**, d'**économie**,
de **déplacements** ;



d'**équipements adaptés** aux attentes et
besoins des habitants ;



d'**environnement** et d'**amélioration de la
qualité de vie** ;



de **gestion des nuisances** ;



de **préservation du paysage** naturel et du
patrimoine bâti.

INTRODUCTION

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Les enjeux de l'élaboration du PLUi

- **Définir une vision commune** pour l'avenir et parvenir à « faire territoire » ;
- **Mettre en valeur les atouts du territoire et répondre à ses besoins** : paysage, agriculture, cadre de vie, attractivité résidentielle, économique et touristique... ;
- **Doter les communes encore non-couvertes d'un document d'urbanisme** avec des règles propres afin de ne plus être soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU) ;
- **Respecter les dernières évolutions législatives** : loi ELAN 2018, loi Climat et Résilience 2021... etc.



INTRODUCTION

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Les enjeux auxquels le PLUi devra répondre



- Limiter l'étalement urbain et les besoins en mobilités



- Réduire la consommation de terres naturelles et forestières, qui permettent notamment le stockage du carbone, l'infiltration de l'eau ...



- Réduire le mitage des terres agricoles



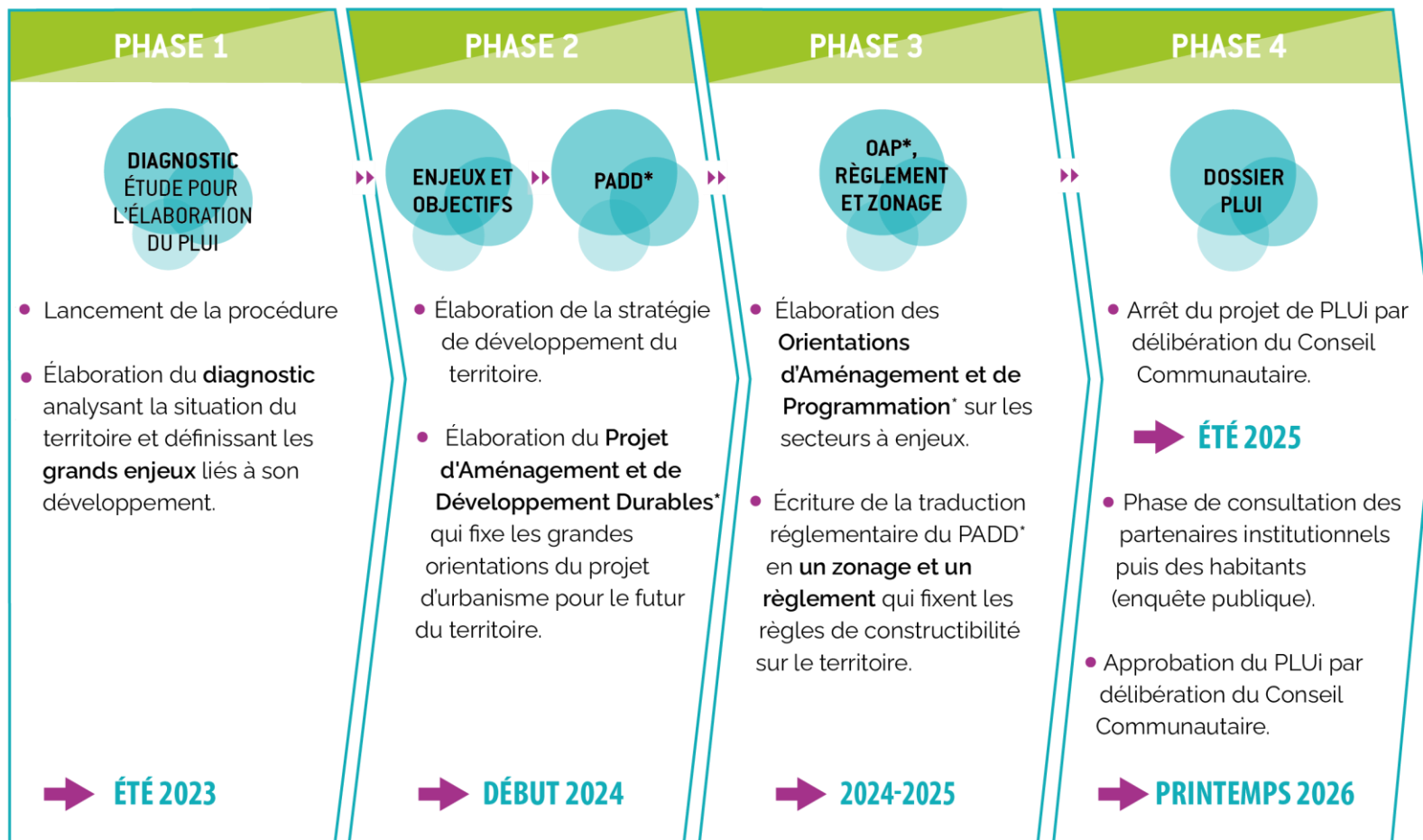
- Impacter le moins possible la biodiversité en préservant les espaces naturels (zones humides, forêts, prairies, lisières et franges des espaces boisés et naturels...)



- Favoriser le réinvestissement des espaces existants (friches, logements vacants, « dents creuses » ...)

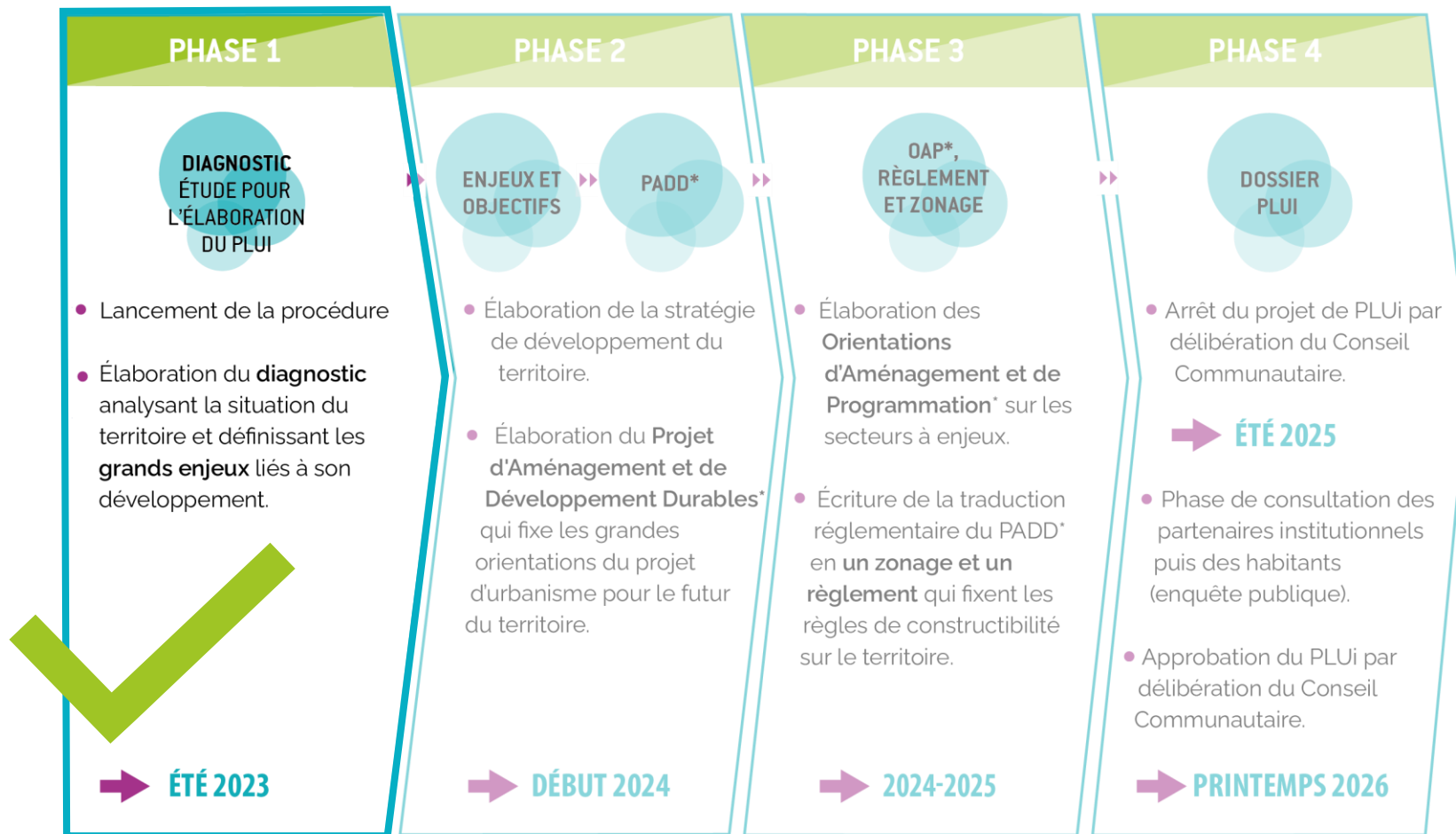
INTRODUCTION

Les grandes phases d'élaboration du PLUi



INTRODUCTION

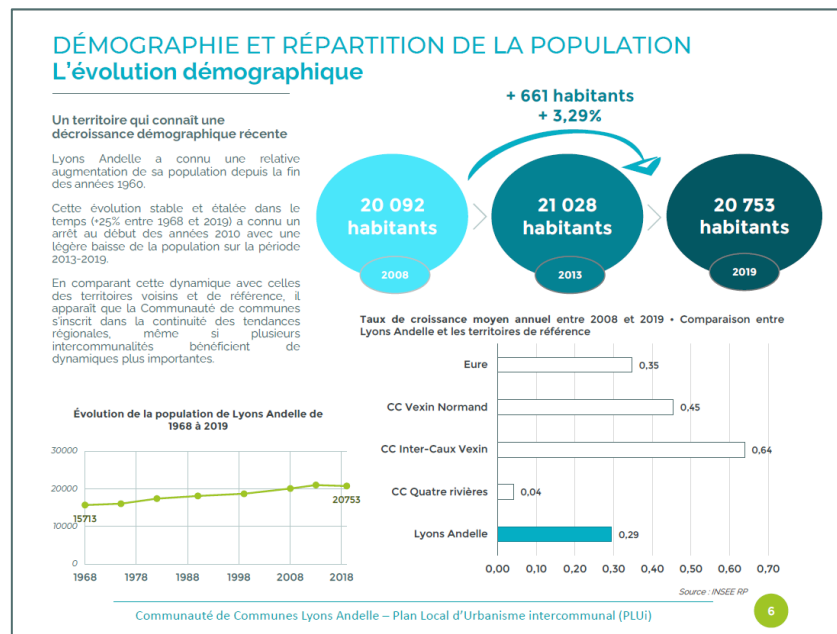
La première phase : le diagnostic territorial



INTRODUCTION

L'élaboration du diagnostic

- Le travail d'élaboration du diagnostic a permis de faire l'**état des lieux des dynamiques territoriales** et d'**analyser la situation de l'ensemble des communes** sur plusieurs thématiques.
- C'est une des pièces du **Rapport de présentation** du PLUi, qui comprend également l'évaluation environnementale, les justifications des choix retenus pour l'élaboration du document, etc.
- Le Rapport de présentation sera **complété et enrichi** tout au long de la phase réglementaire, **jusqu'à l'arrêt** du projet de PLUi.



Les thématiques traitées :

- Démographie
- Habitat
- Urbanisme
- Économie
- Équipements
- Mobilités
- Environnement

TEMPS D'ÉCHANGE :

Avez-vous des questions sur le PLUi
et ses différentes pièces ?





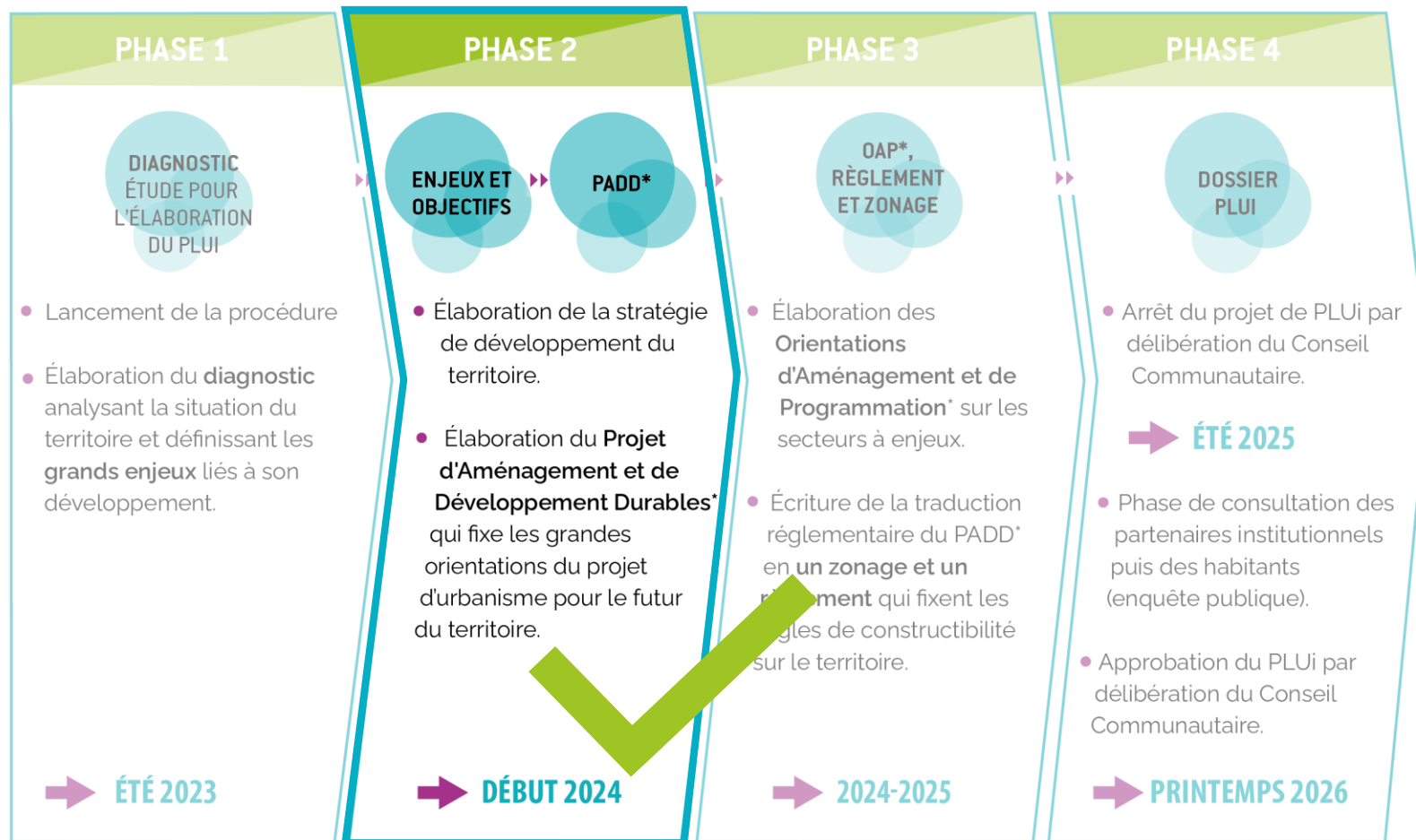
PRÉSENTATION DU PADD

Les axes et orientations du document



PRÉSENTATION DU PADD

La deuxième phase d'élaboration du PLUi : le PADD



PRÉSENTATION DU PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Ce document est le **cœur politique du PLUi** : il est le croisement entre les enjeux identifiés dans le diagnostic et les choix de développement portés par les élus.

En ce sens, **il définit le projet d'aménagement du territoire** sur l'ensemble des thématiques qui touchent à l'urbanisme.



→ Une vision à long terme du territoire portée par les élus, réaliste et cohérente avec les dynamiques passées ;



→ Un document compatible avec ceux de portée supérieure et conforme aux lois applicables



→ Définition des grandes orientations en matière d'aménagement (habitat, économie, équipement, etc.)

PRÉSENTATION DU PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Plusieurs acteurs différents contribuent à l'élaboration du document au fil de la démarche :

→ Les élus des communes lors des ateliers



→ Les habitants et usagers du territoire lors des temps d'échanges habitants et à travers les registres de consultation.



→ Les personnes publiques associées de la procédure lors des réunions PPA et à travers leurs avis écrits



PRÉSENTATION DU PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Plusieurs acteurs différents contribuent à l'élaboration du document au fil de la démarche :

→ Les élus des communes lors des ateliers



→ Les habitants et usagers du territoire lors des temps d'échanges habitants et à travers les registres de consultation.



→ Les personnes publiques associées de la procédure lors des réunions PPA et à travers leurs avis écrits



PRÉSENTATION DU PADD

Les ateliers de travail sur le PADD



Atelier
PADD

x 4



PRÉSENTATION DU PADD

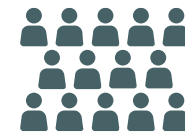
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Plusieurs acteurs différents contribuent à l'élaboration du document au fil de la démarche :

→ Les élus des communes lors des ateliers



→ Les habitants et usagers du territoire lors des temps d'échanges habitants et à travers les registres de consultation.



→ Les personnes publiques associées de la procédure lors des réunions PPA et à travers leurs avis écrits



PRÉSENTATION DU PADD

Les ateliers de travail sur le PADD



PRÉSENTATION DU PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Suite aux différents temps d'élaboration et de présentation du document, les élus de Lyons Andelle ont débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- » au sein des différents **Conseils Municipaux** entre les mois de **mai et juin**,
- » puis lors du **Conseil Communautaire du 4 juillet dernier**.

Lors de ces instances, les communes ont pu faire plusieurs **remarques et commentaires sur le document** : son contenu détaillé pourra évoluer pour les intégrer. Cependant aucun retour ne remet en cause la structure du PADD qui n'est pas amenée à être modifiée.



PRÉSENTATION DU PADD

La trame du PADD

Axe 1

Un territoire sous influence métropolitaine qui adapte son modèle de développement et son fonctionnement

Axe 2

Un territoire qui répond aux besoins des habitants en confortant son cadre de vie

Axe 3

Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

PRÉSENTATION DU PADD

La trame du PADD

Axe 1

3 orientations
9 objectifs

Axe 2

3 orientations
9 objectifs

Axe 3

3 orientations
9 objectifs

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 1 : Un territoire sous influence métropolitaine qui adapte son modèle de développement et son fonctionnement

Orientation 1.1

Adapter les pratiques d'aménagement aux enjeux liés à la consommation d'espace et à l'artificialisation des sols

1.1.1 Tendre vers une plus grande autonomie vis-à-vis du rayonnement des métropoles

1.1.2 Conforter les relations de coopération et prendre en compte le fonctionnement régional dans les stratégies pour le futur du territoire

1.1.3 Viser un meilleur équilibre entre l'Est et l'Ouest du territoire et entre les différents types de polarités

Orientation

Objectifs

21

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 1 : Un territoire sous influence métropolitaine qui adapte son modèle de développement et son fonctionnement

Objectif :

Présenter les grands déterminants de la stratégie territoriale et expliciter le projet politique pour le futur du territoire dans ses grandes orientations

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 1 : Un territoire sous influence métropolitaine qui adapte son modèle de développement et son fonctionnement

Orientation 1.1

Adapter les pratiques d'aménagement aux enjeux liés à la consommation d'espace et à l'artificialisation des sols

Orientation 1.2

Pondérer l'influence des métropoles sur le territoire
Lyons Andelle

Orientation 1.3

Consolider et rééquilibrer l'organisation interne du territoire

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 1 : Un territoire sous influence métropolitaine qui adapte son modèle de développement et son fonctionnement

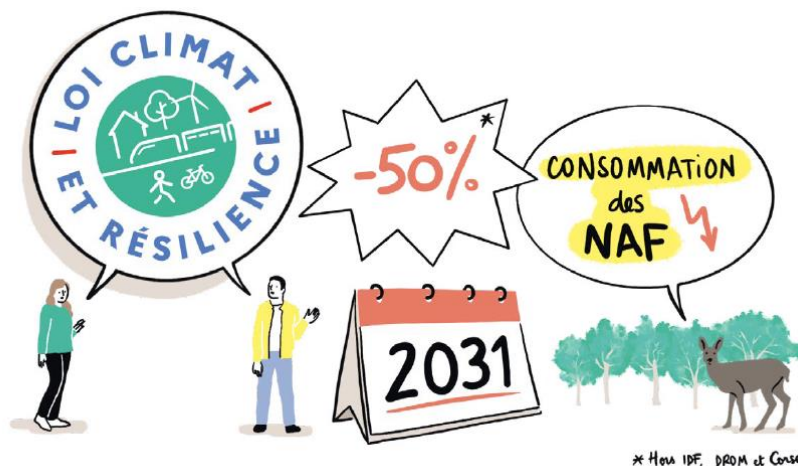
Orientation 1.1

Adapter les pratiques d'aménagement aux enjeux liés à la consommation d'espace et à l'artificialisation des sols

1.1.1 Engager le territoire Lyons Andelle dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette en traduisant l'objectif fixé par la Loi Climat et Résilience, décliné par le SRADET de la région Normandie

1.1.2 Mener une gestion économe de la ressource en sol pour préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire

1.1.3 Mobiliser les secteurs et tissus déjà urbanisés comme des secteurs de projet pour répondre aux besoins du territoire



Source : Ministère de la transition écologique, "Zéro Artificialisation Nette, mise en place d'un dispositif de mesure d'appui aux collectivités territoriales"

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 1 : Un territoire sous influence métropolitaine qui adapte son modèle de développement et son fonctionnement

Orientation 1.2

Pondérer l'influence des métropoles sur le territoire Lyons Andelle

1.2.1 Privilégier un développement local du territoire vis-à-vis du rayonnement des métropoles rouennaise et parisienne

1.2.2 Prendre en compte les dynamiques et l'organisation régionale normande dans le fonctionnement de territoire

1.2.3 Conforter les relations de coopération avec les territoires limitrophes



Source : Lyons Andelle Tourisme

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 1 : Un territoire sous influence métropolitaine qui adapte son modèle de développement et son fonctionnement

Orientation 1.3 Consolider et rééquilibrer l'organisation interne du territoire

1.3.1 Garantir un développement coordonné de l'Est et de l'Ouest du territoire, garantissant le respect de leurs spécificités

1.3.2 Conforter le maillage du territoire et favoriser l'équilibre entre les différentes polarités

1.3.3 Poursuivre le réinvestissement et la valorisation des centre-bourgs du territoire, de leurs lieux de vie et d'habitat



Source : Ville Ouverte

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 2 : Un territoire qui répond aux besoins des habitants en confortant son cadre de vie

Objectif :

Mettre en œuvre un modèle de développement et d'aménagement adapté aux besoins présents et futurs des habitants et aux enjeux écologiques

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 2 : Un territoire qui répond aux besoins des habitants en confortant son cadre de vie

Orientation 2.1

Renforcer la politique d'accueil de nouveaux habitants, grâce au développement d'un parcours résidentiel raisonné

Orientation 2.2

Porter un projet de territoire réaliste qui permette de répondre aux besoins des habitants

Orientation 2.3

Soutenir le développement des secteurs économiques en valorisant les ressources du territoire, son identité et l'emploi local

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 2 : Un territoire qui répond aux besoins des habitants en confortant son cadre de vie

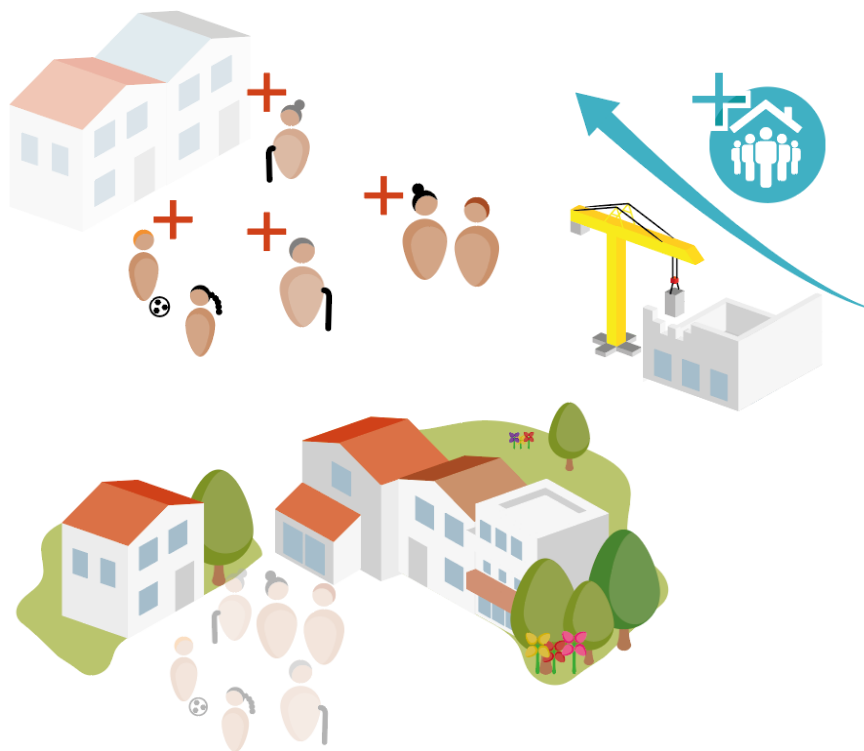
Orientation 2.1

Renforcer la politique d'accueil de nouveaux habitants, grâce au développement d'un parcours résidentiel raisonné

2.1.1 Projeter une évolution positive de la population, cohérente avec les dynamiques démographiques récentes

2.1.2 Articuler la production de logements avec l'organisation territoriale et la politique d'accueil de nouveaux ménages

2.1.3 Diversifier l'offre de logements afin de compléter le parcours résidentiel et de proposer une offre cohérente avec les évolutions démographiques en cours



Source : Ville Ouverte

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 2 : Un territoire qui répond aux besoins des habitants en confortant son cadre de vie

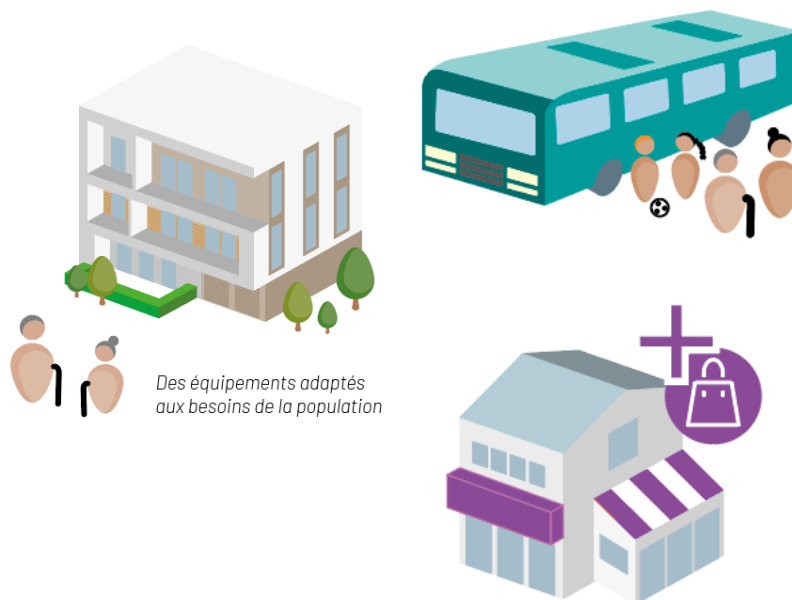
Orientation 2.2

Porter un projet de territoire réaliste qui permette de répondre aux besoins des habitants

2.2.1 Assurer le maillage du territoire en services et équipements de proximité, adaptés aux mutations démographiques

2.2.2 S'appuyer sur le développement raisonné des mobilités pour dynamiser le territoire en tenant compte de ses spécificités

2.2.3 Renforcer l'offre commerciale de proximité dans les bourgs du territoire



Source : Ville Ouverte

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 2 : Un territoire qui répond aux besoins des habitants en confortant son cadre de vie

Orientation 2.3

Soutenir le développement des secteurs économiques en valorisant les ressources du territoire, son identité et l'emploi local

2.3.1 Soutenir l'agriculture, une des composantes essentielles du fonctionnement du territoire

2.3.2 Accompagner le processus de mutation de l'industrie et de l'artisanat grâce à une offre adaptée en espaces d'activités

2.3.3 Valoriser le cadre de vie comme levier de développement de l'offre de tourisme et de loisirs de pleine nature



Source : Ville Ouverte

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Objectif :

Retranscrire les ambitions des communes vis-à-vis de la préservation de son environnement et de l'adaptation du territoire au changement climatique

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Objectif :

Retranscrire les ambitions des communes vis-à-vis de la préservation de son environnement et de l'adaptation du territoire au changement climatique

Orientation 3.1

Préserver l'identité du territoire au travers de ses composantes naturelles et patrimoniales

Orientation 3.2

Accompagner la transition énergétique du territoire et son adaptation aux effets du changement climatique

Orientation 3.3

Réduire l'exposition des habitants du territoire aux risques et aux nuisances

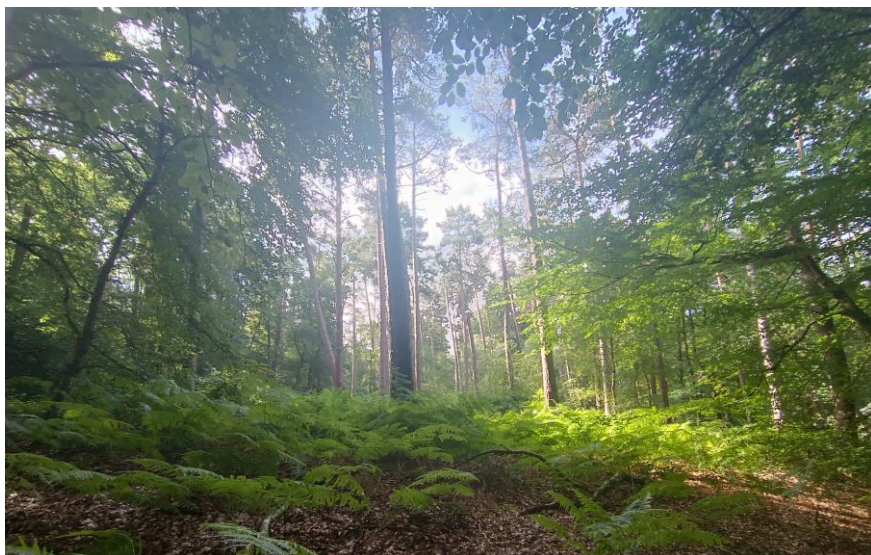
PRÉSENTATION DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.1

Préserver l'identité du territoire au travers de ses composantes naturelles et patrimoniales

3.1.1 Maintenir et restaurer les éléments de la trame verte et bleue afin de garantir le respect de leurs fonctionnalités écosystémiques



Bois du Gouffre - Touffreville



Restauration d'une mare - Letteguives

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.1

Préserver l'identité du territoire au travers de ses composantes naturelles et patrimoniales

3.1.2 Protéger et valoriser les paysages dans leurs diversités



Verger en entrée de bourg – Rosay-sur-Lieure



Cône de vue sur le grand paysage – Douville-sur-Andelle

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.1

Préserver l'identité du territoire au travers de ses composantes naturelles et patrimoniales

3.1.3 Sauvegarder le patrimoine naturel et bâti à des fins de valorisation



*Élément remarquable du patrimoine (ferme fortifiée)
Houville-en-Vexin*



Sentier forestier balisé – Touffreville

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.2 Accompagner la transition énergétique du territoire et son adaptation aux effets du changement climatique

3.2.1 Concilier le développement des énergies renouvelables avec la préservation de la biodiversité, des paysages et du patrimoine



Intégration paysagère de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment public – Bourg-Beaudouin



Intégration paysagère de panneaux photovoltaïques chez des particuliers – Touffreville

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.2 Accompagner la transition énergétique du territoire et son adaptation aux effets du changement climatique

3.2.2 Protéger la ressource en eau afin de garantir son accès et sa qualité



Station de traitement des eaux usées – Fleury-sur-Andelle



Schéma explicatif de la purification de l'eau par les racines CNPF

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.2 Accompagner la transition énergétique du territoire et son adaptation aux effets du changement climatique

3.2.3 Prendre en compte les effets du changement climatique dans l'adaptation des espaces urbains et des constructions



Création d'un verger en cœur de bourg – Bourg-Beaudouin



Aménagements perméables autour de la mairie – Lorleau

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.3 Réduire l'exposition des habitants du territoire aux risques et aux nuisances

3.3.1 Limitier l'urbanisation des secteurs « sensibles » concernés par un risque ou pouvant contribuer à l'intensifier

3.3.2 Atténuer le risque d'inondation, et notamment le ruissellement, en adaptant l'urbanisation des côteaux et vallées



*Ensemble d'éléments paysagers favorables à la régulation des ruissellements : talus enherbés, haies arborées et arbres isolés
Lyons-la-Forêt*



*Ouvrage tampon favorisant l'infiltration des eaux pluviales
Radepont*

PRÉSENTATION DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.3 Réduire l'exposition des habitants du territoire aux risques et aux nuisances

3.3.3 Prévenir l'exposition des populations aux effets du changement climatique sur les milieux forestiers



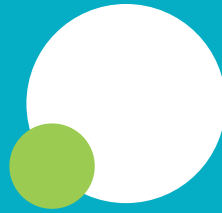
*Exemple de lisière
forestière qualitative*

Houville-en-Vexin

TEMPS D'ÉCHANGE :

Avez-vous des questions sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ?





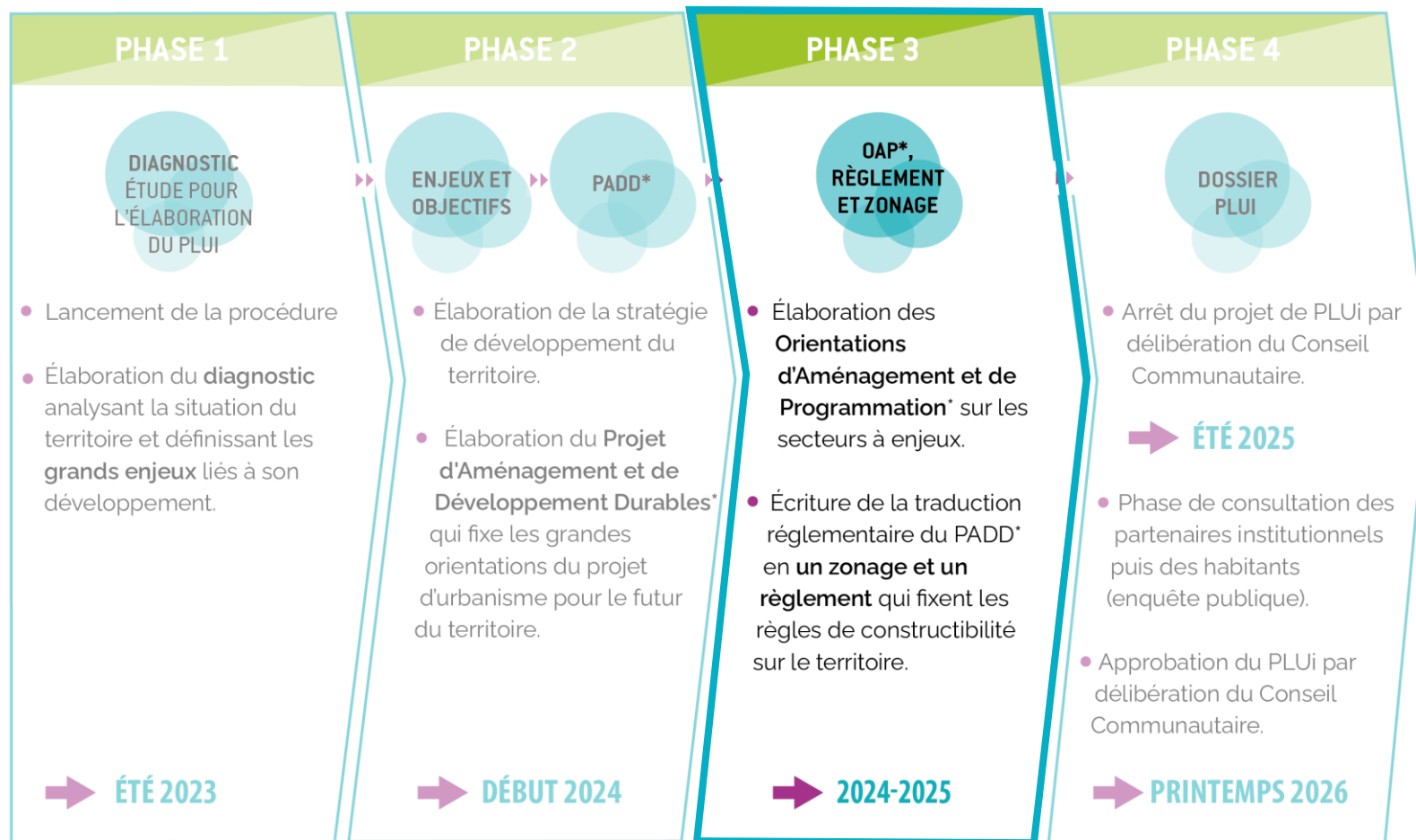
LA SUITE DE LA DÉMARCHE

Présentation de la phase réglementaire



LA SUITE DE LA DÉMARCHE

Le début de la phase réglementaire



LA SUITE DE LA DÉMARCHE

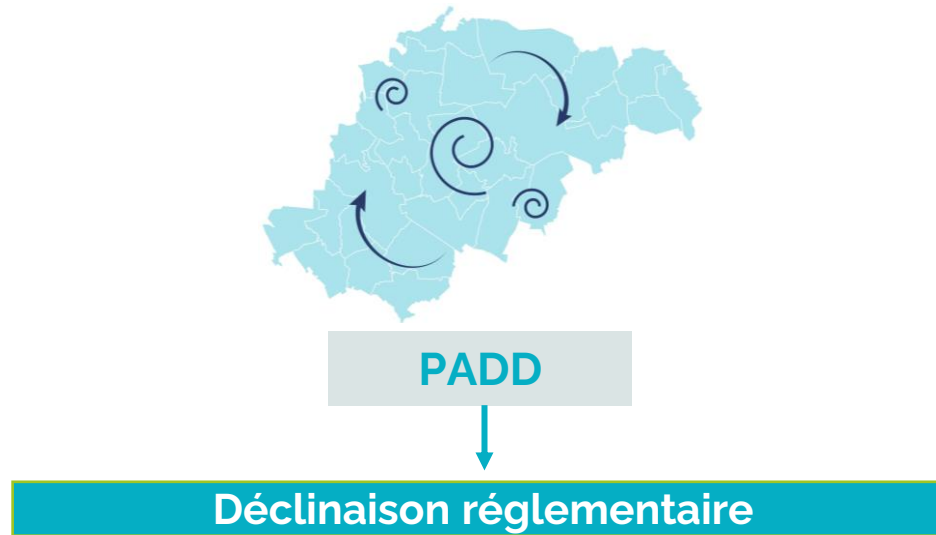
Le début de la phase réglementaire

Cette phase vise à :

- Traduire en règles les objectifs inscrits dans le PADD dans les différentes pièces opposables du PLUi en :
 - s'appuyant sur une trame **d'outils réglementaires** partagée à l'échelle des **30 communes** ;
 - poursuivant des **objectifs quantitatifs et qualitatifs communs** en adoptant des **logiques d'urbanisation vertueuses** ;
 - saisissant l'opportunité du PLUi pour **mettre en valeur, protéger, développer les atouts du territoire** (environnement, patrimoine, paysages remarquables...).

LA SUITE DE LA DÉMARCHE

Le début de la phase réglementaire



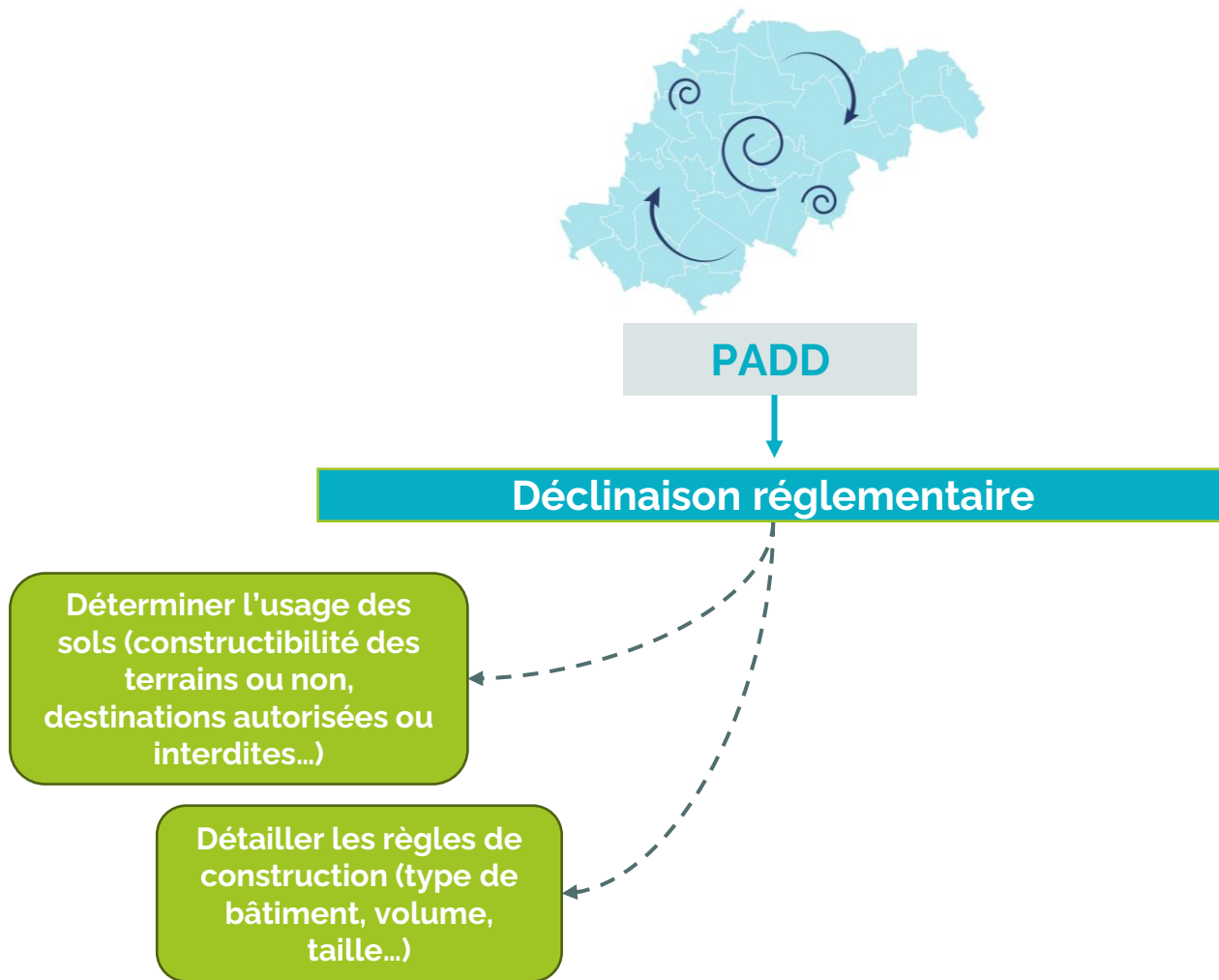
Que réglemente le PLUi ?

Le PLU réglemente, au sein des espaces bâtis ou à bâtir, des espaces agricoles et naturels :

- **L'aménagement et la construction des terrains ;**
- **La modification ou l'évolution des bâtiments existants**

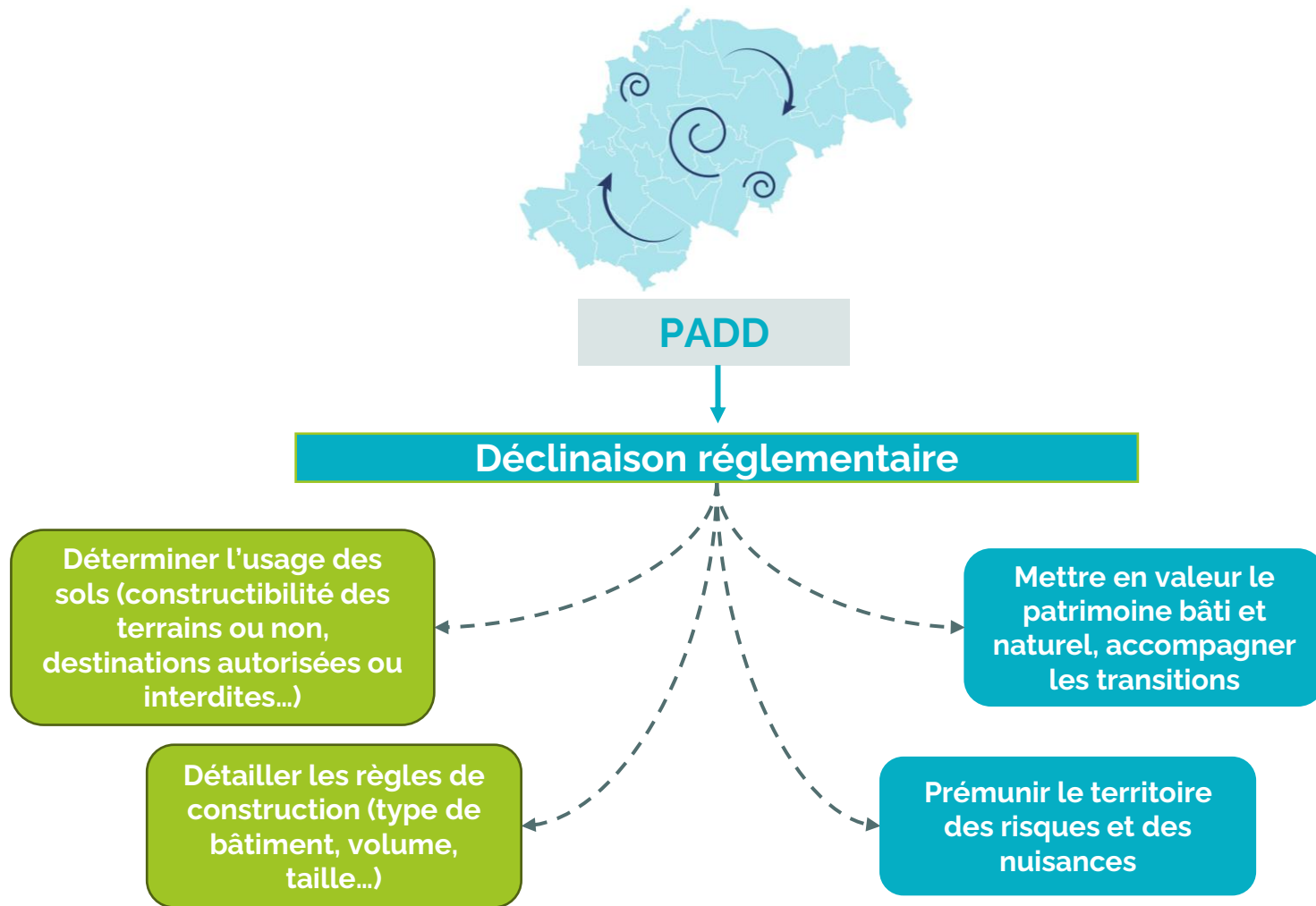
LA SUITE DE LA DÉMARCHE

Le début de la phase réglementaire



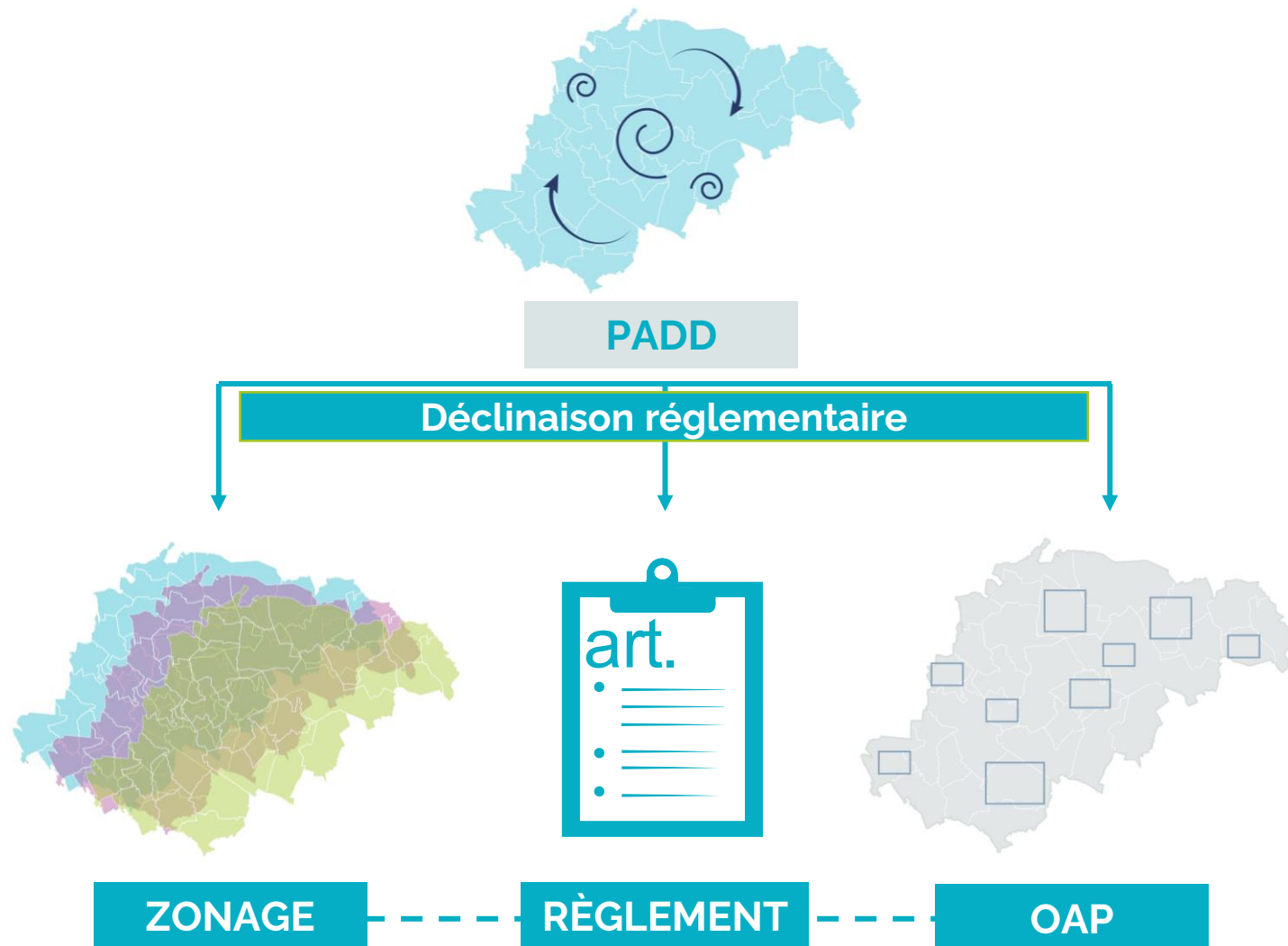
LA SUITE DE LA DÉMARCHE

Le début de la phase réglementaire



LA SUITE DE LA DÉMARCHE

Le début de la phase réglementaire



LA SUITE DE LA DÉMARCHE

Les pièces réglementaires

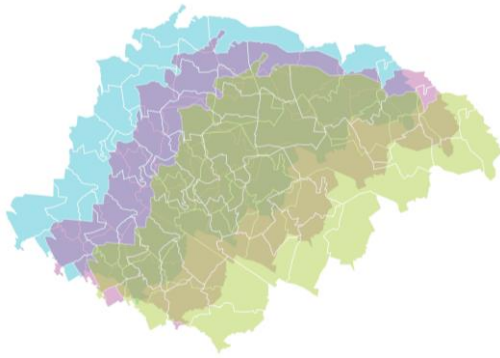
Le zonage définit **4 types de zones** qui déterminent la vocation du foncier :

Agricole (zone A)

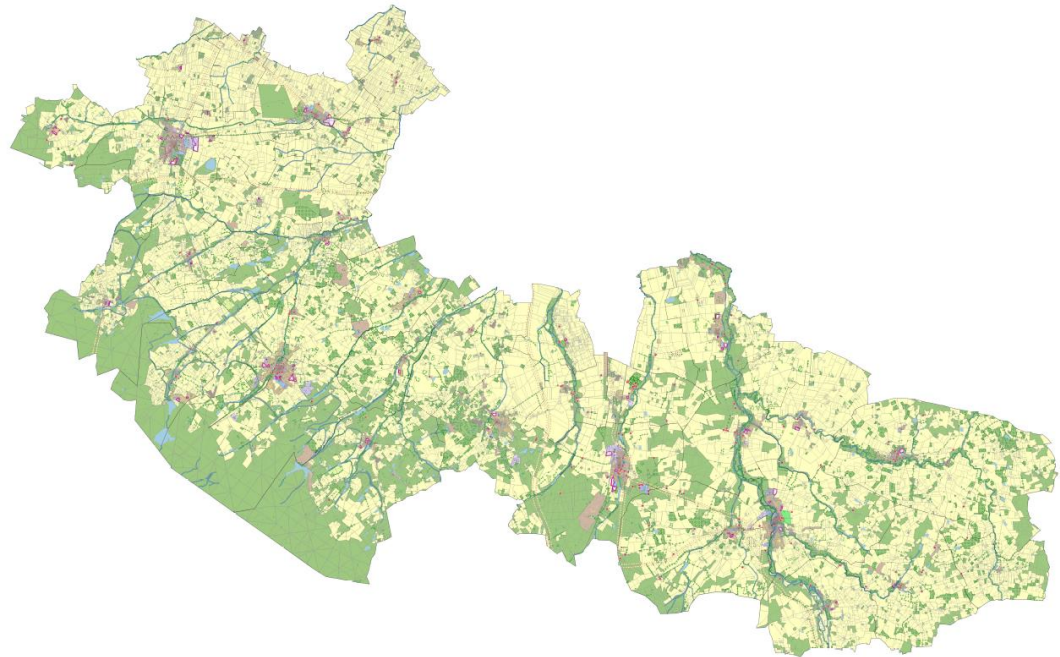
Urbaine (zone U)

Naturelle (zone N)

À Urbaniser (zone AU)



ZONAGE



Exemple : plan de zonage de la CC Canaux et Forêts en Gatinais (45)

LA SUITE DE LA DÉMARCHE

Les pièces réglementaires



RÈGLEMENT

Ce document est **opposable à toute personne publique ou privée** pour l'exécution de tous travaux ou constructions (principe de conformité).

Le règlement* :

- **précise l'affectation des sols** (usage, nature des activités) en fonction des zones et des secteurs ;
- **définit les règles relatives aux constructions** en fonction des situations locales et aux ambitions poursuivies, notamment en termes de végétalisation et de développement durable.

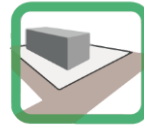
LA SUITE DE LA DÉMARCHE

Les pièces réglementaires

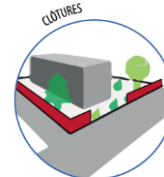
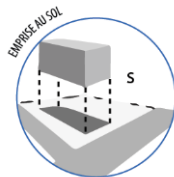
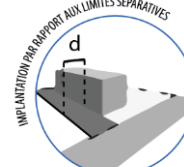
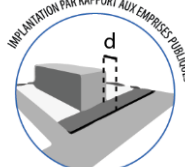
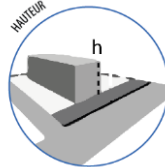


RÈGLEMENT

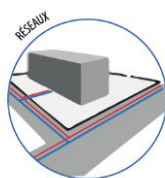
Paragraphe 1 : destination des constructions, usages des sols et nature d'activité



Paragraphe 2 : caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères

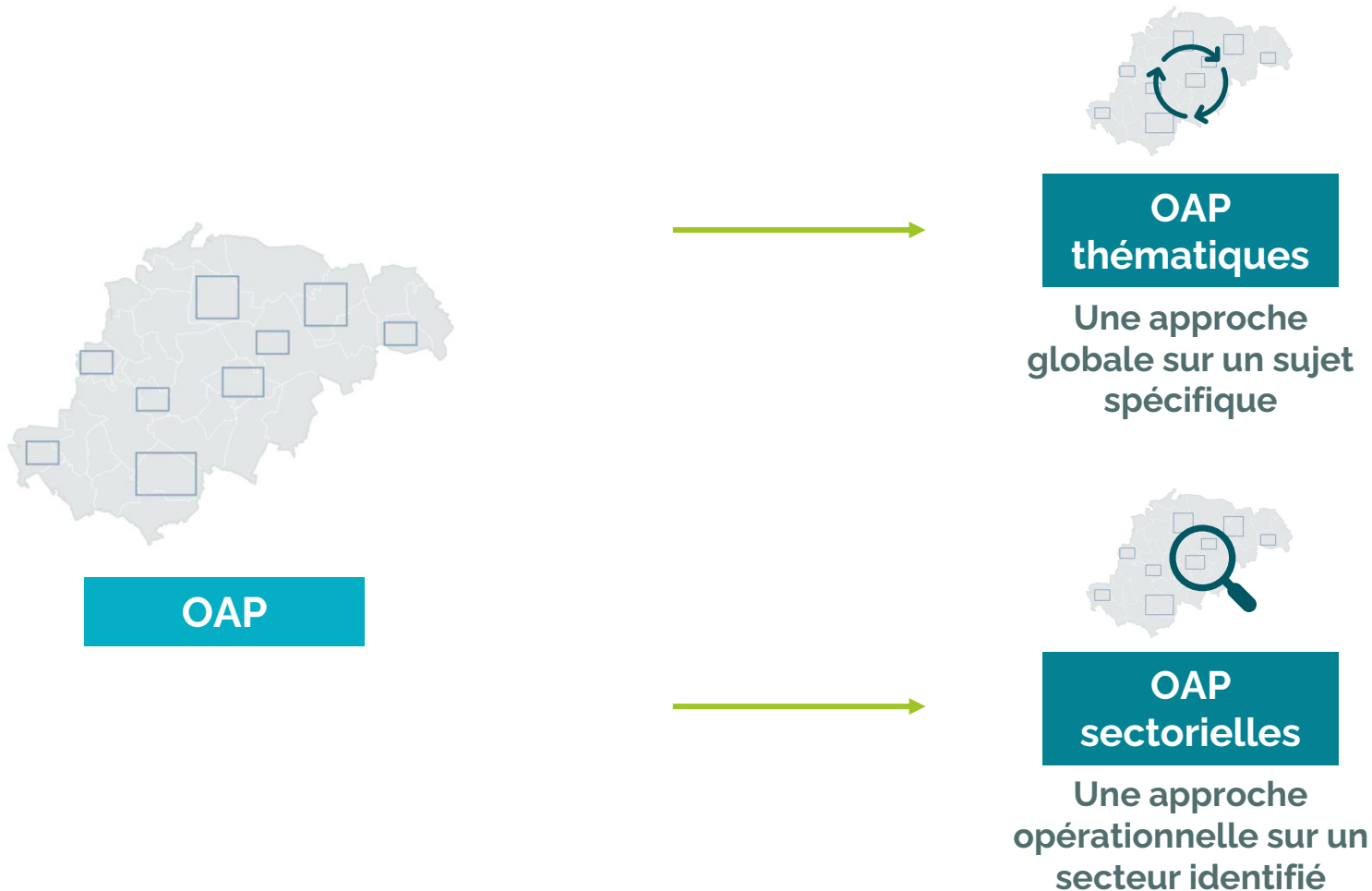


Paragraphe 3 : équipement et réseaux



LA SUITE DE LA DÉMARCHE

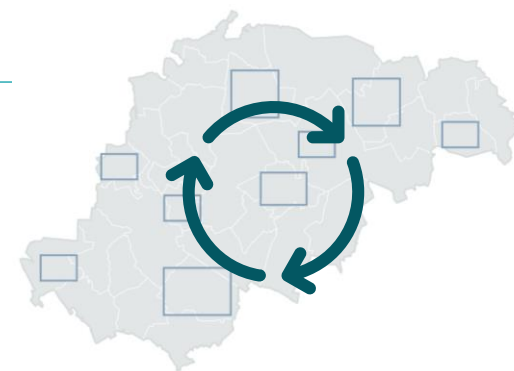
Les pièces réglementaires



LA SUITE DE LA DÉMARCHE

Les pièces réglementaires

OAP thématique Trame Verte et Bleue



Disposition 3 : Préserver et restaurer les haies d'intérêt paysager

Le bocage est indissociable de l'image que renvoie le territoire. La haie est donc un élément identitaire du territoire de par son rôle paysager.

Prescriptions

Dans le cas de la plantation de **nouvelles haies en compensation de haies d'intérêt paysager** (sur une ligne de crête, en bord de route, en interface entre deux espaces aux vocations différentes), elles seront positionnées en répondant à au moins l'un des critères suivants, pour promouvoir le rôle paysager du bocage :

- Sur des lignes de force du paysage : lignes de crêtes et lignes d'horizons,
- Sur un versant exposé aux vues,
- En accompagnement d'une construction isolée,
- A l'interface entre zone bâtie et espace agricole ou naturel,
- Au sein des zones à urbaniser en tant qu'éléments structurant de l'espace public et intégrant les nouvelles constructions dans le paysage.



La haie brise-vent, historique dans le Pays de Caux :

Composée d'arbustes et d'arbres plantés sur un ou deux rangs, la haie brise vent est structurée en plusieurs strates de végétation : une strate arbustive dite de « bourrage » (composée d'arbustes, de petits arbres et de cépées) et une strate d'arbres de haut jet.

En Seine-Maritime, la haie brise-vent est particulièrement intéressante et très présente dans le Pays de Caux, où elle protège les villages et les fermes des vents dominants. La haie brise-vent produit également de nombreuses ressources utiles, tant à la faune locale (fleurs, fruits, abris...) qu'aux hommes (bois d'œuvre et/ou bois de chauffage).



Vieille haie brise-vent (silhouette irrégulière dominée par des arbres d'essences variées)

Source : CAUE 76



Recommandations

- Favoriser la **qualité paysagère intrinsèque de la haie** par un mode de plantation (espacement, rythme...) et un choix d'essences permettant de retrouver la physionomie originelle de la haie arrachée (nombre de strates, largeur, continuité...),
- En **présence de réseaux aériens, de lignes électriques ou téléphoniques et le long des routes départementales**, privilégier les strates basses.



LES HAIES HAUTES
Strates 1, 2 et 3
Hauteur de 15 à 25 mètres

Exemples d'usage : autour d'une prairie, d'une culture, le long d'un chemin (attention aux racines traçantes).



LES HAIES MOYENNES
Strates 2 et 3 ou strate 2 seule
Hauteur de 8 à 15 mètres

Exemples d'usage en plus de ceux d'une haie haute : autour d'un verger, d'un bâtiment d'exploitation ou d'une maison, en bordure d'un ruisseau (en veillant au choix d'essences compatibles avec l'équilibre des milieux aquatiques), en bordure d'une route.



LES HAIES BASSES
Strate 3
Hauteur de 3 à 5 mètres

Exemples d'usage : autour d'un bâtiment d'exploitation ou d'une maison, en bordure d'une route.

Schéma des différents types de haies
Source : Conseil Départemental du Calvados

LA SUITE DE LA DÉMARCHE

Les pièces réglementaires



OAP
sectorielles



Éléments de localisation

OAP de la CC du Val de Nièvre (80)

LA SUITE DE LA DÉMARCHE

Les pièces réglementaires



OAP
sectorielles

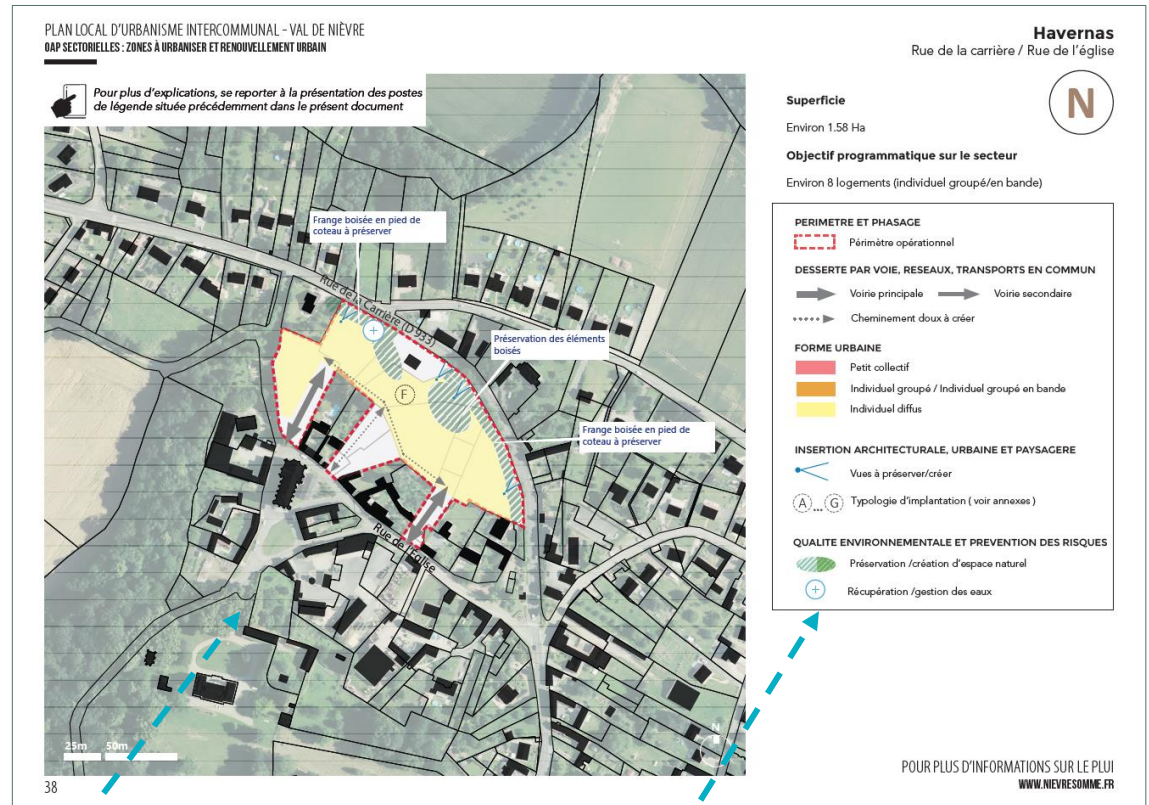


Schéma de composition

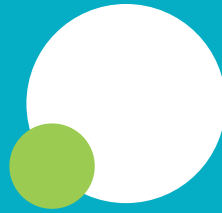
Principes
d'aménagement

OAP de la CC du Val de Nièvre (80)

TEMPS D'ÉCHANGE :

Avez-vous des questions sur la phase réglementaire ?





LES PROCHAINS TEMPS D'ÉCHANGE ET D'INFORMATION



PROCHAINS TEMPS D'ÉCHANGE ET INFORMATION

Les évènements de la phase réglementaire

La phase réglementaire sera jalonnée par **deux grands temps d'échange et d'information avec les habitants.**

Ils seront programmés à partir du **premier trimestre de 2025.**



ET SI JE VEUX PARTICIPER ?



Les modalités de concertation de la population

S'informer sur l'avancement de la démarche

- ✓ Sur le **site internet** de la Communauté de communes, sur la page dédiée au PLUi
- ✓ En consultant **le dossier mis à disposition dans toutes les mairies**
- ✓ En participant aux temps d'échanges organisés
- ✓ En lisant le magazine « **Lyons Andelle le Mag'** »
- ✓ En regardant **l'exposition itinérante** retraçant la démarche.



Communauté de communes Lyons Andelle – Service urbanisme – Rue Martin Liesse – ZA La Vente Cartier BP20 - 27380 Charleval



Urbanisme@cdcla.fr



<https://www.cdcla.fr/plui/>

ET SI JE VEUX PARTICIPER ?



Les modalités de concertation de la population

Contribuer à la démarche

- En écrivant dans **les registres de concertation** mis à disposition dans **toutes les mairies**
- Par mail, en mentionnant « **PLUi Lyons Andelle** » dans l'objet du mail
- Par courrier, à l'adresse de la Communauté de communes Lyons Andelle
- En participant aux réunions publiques organisées au fil de la démarche (annoncées par voie de presse et par internet)
- À la fin de la démarche, dans le cadre de l'enquête publique



**Communauté de communes Lyons Andelle – Service urbanisme – Rue Martin
Liesse – ZA La Vente Cartier BP20 - 27380 Charleval**



Urbanisme@cdcla.fr



<https://www.cdcla.fr/plui/>

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !**



Plan Local d'Urbanisme intercommunal Communauté de Communes Lyons Andelle